



## AGENDA

### Lundi 17 juin :

– 15h : Cécile DANGLES et Véronique SOUSSET : « Regards croisés sur la peine d'emprisonnement : quel sens lui donner ? Le parcours vers la réinsertion ? »

### Judi 20 juin /vendredi 21 juin :

Colloque de clôture du cycle TESaCO « Quelle sagesse collective pour les technologies émergentes ? » (sur inscription)

### Lundi 24 juin :

– 15h : Jean-François Ricard : « Justice et terrorisme : une institution admise : Regard sur le Parquet National antiterroriste (PNAT) »

– 17h : Comité secret

## DÉPÔT D'OUVRAGES

**P. Delvolvé** dépose de Julien Jeanneney, *Une fièvre américaine. Choisir les juges de la Cour suprême* (CNRS Éditions, 2024, 220 p.)

**S. Sur** dépose de Jean-Claude Martinez, *Le nouvel ordre mondial des impôts. Westphalie ou fumigène ?* (Pedone, 2024, 210 p.)

**H. Gaymard** dépose de Philippe Sands *La dernière colonie* (Albin Michel, 2022, 240 p.)

**F. d'Orcival** dépose du Général François Lecointre *Entre guerres* (Gallimard, Collection Blanche, 2024, 128 p.)



## Séance du lundi 10 juin

### « Regard sur la France pénitentiaire »

**Laurent RIDEL**

Inspecteur général de la justice,  
ancien directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de la justice

Le président **Bruno Cotte** ouvre la séance en saluant la présence du Chancelier honoraire **Gabriel de Broglie**. Il donne ensuite la parole à Laurent Ridel pour sa communication.

La prison est une institution sociale qui doit être assumée par la société. Elle n'est pas, par essence, bonne ou mauvaise. Elle est ce que la société en fait, en fonction des moyens attribués, des règles de fonctionnement définies et des objectifs assignés. Elle n'est pas à la marge de la société mais au cœur de celle-ci et contribue à préserver le contrat social et le pacte républicain. L'administration pénitentiaire suit aujourd'hui plus de 260 000 personnes dont un peu moins de 78 000 sont incarcérées. Les autres (soit 180 000), appelés probationnaires, purgent leurs peines restrictives de liberté en milieu libre. Ces 260 000 personnes sont prises en charge par 103 Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation et 187 établissements pénitentiaires. Les personnes détenues sont pour une majorité écrasante des hommes (96%), relativement jeune (35 ans en moyenne). C'est une population fortement précarisée et fragilisée sur le plan familial et professionnel, au sein de laquelle les addictions et les problématiques psychiatriques sont sur-représentées. Les détenus sont en majorité de nationalité française. Si la durée du séjour a tendance à s'allonger (autour de 12 mois actuellement), les durées de détention sont très contrastées en fonction des peines prononcées. Le taux de détention en France s'établit autour de 110 pour 100 000 habitants - ce qui situe la France dans la moyenne du Conseil de l'Europe - mais contrairement à ses voisins, ce taux est en augmentation sensible ; tandis que le taux de probation français est de 265 pour 100 000 habitants, soit le deuxième taux le plus élevé en Europe de l'Ouest après l'Angleterre. La combinaison de ces taux permet de battre en brèche l'idée que la justice pénale en France serait laxiste. Le niveau de réponse pénale est parmi l'un des plus élevés d'Europe.

La difficulté éprouvée par la société française à assumer avec sérénité ses prisons, en tant qu'institution nécessaire à la préservation de l'équilibre social, peut se lire dans l'opposition entre le populisme pénal qui voit dans le délinquant une personne irrécupérable et l'angélisme pénal qui voit dans la prison un lieu d'arbitraire et le creuset de la récidive.

L'administration pénitentiaire est l'une des administrations qui a le plus évolué en l'espace d'une génération, notamment dans son rapport au droit. La prison était il y a encore quelques décennies quasiment en dehors du droit. Les détenus ont désormais des droits qu'ils peuvent faire valoir de façon très concrète. Par ailleurs, les métiers pénitentiaires se sont diversifiés et enrichis, reflétant les nouvelles missions confiées à cette administration. Une réforme statutaire permet aussi de rendre ce secteur plus attractif, l'enjeu de recrutement consistant un immense défi pour l'administration pénitentiaire avec le départ à la retraite de toute une génération de fonctionnaires et l'ouverture de plus de 50 établissements avec le plan 15 000 places de prison, annoncé par le président Macron.

Si la prise en charge de personnes détenues radicalisées a toujours existé, il existe aujourd'hui deux différences notables : le nombre élevé d'incarcérations en un temps réduit et le caractère prosélyte de cette population. En 2020, on comptait plus de 500 terroristes islamistes en prison, et 1000 détenus de droit commun radicalisés. Le modèle français de prévention de la radicalisation est aujourd'hui reconnu au niveau européen. Cette stratégie ambitieuse et pragmatique s'est appuyée sur 3 piliers : garantir en détention le respect des droits de personnes détenues, la mise en place d'une politique de lutte contre la radicalisation, la création du Service National du Renseignement Pénitentiaire.

L'encellulement individuel, posé par la loi en 1875, a été solennellement réaffirmé par la loi « présomption d'innocence » du 15 juin 2000. Toutefois cette notion, très française, n'est toujours pas appliquée et un 6<sup>ème</sup> moratoire a été voté en 2022. La situation de surpopulation carcérale est un véritable fléau structurel qui contribue à dégrader les conditions de détention, à compromettre le sens et l'efficacité des peines et à aggraver la violence en prison. La politique visant à favoriser les mesures de probation ne s'est pas traduite par une baisse de la population carcérale, en vertu du phénomène qualifié d'« extension du filet pénal ».

Au vu des coûts humains mais aussi économiques (la construction d'une place de prison coûte entre 300 et 400 000 € et le coût de fonctionnement de la journée de détention est de 120 €), il est impératif qu'une réflexion apaisée et constructive soit engagée par l'ensemble des acteurs. Il est indispensable de sortir de cette facilité consistant à faire de l'emprisonnement la réponse simpliste aux problématiques complexes que d'autres institutions ont échoué à traiter.

À l'issue de sa communication, Laurent Ridet a répondu aux observations et aux questions que lui ont adressées **B. Cotte, H. Korsia, G. Alajouanine, J.F. Mattei, J.C. Trichet, L. Ravel, G.H. Soutou.**

## VIE DE L'ACADEMIE



Le 3 juin dernier, quarante étudiants du Programme *Emouna-l'Amphi des religions* de Sciences-Po, ont pu entrer au Palais de l'Institut de France. Ils ont pu y admirer la coupole, le décor familier des académiciens, les bibliothèques et les salles de séances, ornées de leurs illustres bustes.

**Monseigneur Ravel** et le Grand-rabbin de France **Haïm Korsia** se sont exprimés devant eux pour leur présenter l'histoire des lieux et souligner l'importance du dialogue interreligieux et interconvictionnel dans une République laïque. La journée était consacrée au thème de « la prise de parole en public ». L'objectif était de démontrer que les références de la culture française musicale, littéraire et artistique pouvaient constituer des sources d'inspiration pour les homélies et les discours des participants. Catholiques, protestants, chrétiens orthodoxes, musulmans, juifs, bouddhistes, et athées ou agnostiques, les participants, pour certains ministres du culte, aumôniers, ou personnes de la société civile, tous en contact avec un public, ont été ravis de pouvoir ensemble travailler dans ces murs chargés d'histoire et de sagesse.

## HOMMAGE À BERNARD BOURGEOIS



Le site « Actu Philosophia » a rendu hommage à **Bernard Bourgeois** en publiant une série de textes. Plusieurs auteurs, dont **Chantal Delsol**, présentent leur rencontre et leurs échanges avec le philosophe. Tous soulignent sa grandeur d'esprit, sa « noblesse du cœur », sa rigueur académique et l'importance de son héritage pour la discipline.

## DANS LA PRESSE ET SUR LES ONDES

### Risque-t-on une escalade de la violence en Ukraine et au Proche-Orient ?



Dans l'émission hebdomadaire *Commentaire* diffusée sur Radio Classique, **Jean-Claude Casanova** et Jean-Marie Colombani ont abordé, avec Frédéric Encel, les enjeux des conflits au Proche-Orient et en Ukraine et les risques d'escalade de la violence.

### Entretien avec Dominique Senequier



Dans un entretien au *Figaro Madame*, **Dominique Senequier** expose son parcours qui l'a mené à fonder, il y a 28 ans, et à diriger l'un des plus importants fonds d'investissement de la planète. Elle y évoque les personnalités qui lui ont fait confiance et qui l'ont accompagnée, les obstacles qu'elle a rencontrés dans sa carrière et ses défis pour les prochaines années.

### Point sur la politique monétaire européenne



Dimanche 9 juin, **Jean-Claude Trichet** est intervenu sur les chaînes française et anglaise de France 24 sur les élections européennes.



Jeudi 6 juin, il a donné une interview en anglais à la chaîne Yahoo Finance aux États-Unis sur la politique monétaire européenne.



Jeudi 6 juin également, le gouverneur honoraire de la Banque de France a donné une interview à la chaîne de radio anglaise BBC World service sur la décision de la BCE.



Mardi 4 juin, **Jean-Claude Trichet** a donné une interview en anglais à la chaîne de Télévision CNBC sur la situation internationale et la politique monétaire.

## À SAVOIR



Ce vendredi 7 juin, **Jean-Claude Trichet** a présidé la session de l'Atelier Maurice Allais 2024 à l'École des Mines dans laquelle Christine Lagarde est intervenue sur l'action des Banques centrales en faveur de la transition climatique.

## PROCHAINS ÉVÉNEMENTS



**Bernard Stirn** interviendra le 20 juin prochain lors de la convention du Défenseur des droits en participant à une table ronde animée par Claude Sérillon sur l'état des droits et libertés en France aujourd'hui. Son intervention sera croisée avec celle du sociologue Nicolas Duvoux.

*Les détails joints sont accessibles (quand ils sont disponibles) en cliquant sur l'icône située à gauche de chaque brève.*